



Assemblée générale

Distr. générale
3 septembre 2014

Français, anglais et espagnol
seulement

Conseil des droits de l'homme

Vingt-septième session

Point 2 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Exposé écrit* présenté par le Center for Global Nonkilling, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[22 août 2014]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s) par l'/les organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.

GE.14-15687 (F)



* 1 4 1 5 6 8 7 *

Merci de recycler



Pour soutenir l'inclusion de la Prévention et la Réduction du meurtre dans le Programme de développement post 2015

Le processus menant au Programme de développement post-2015 au cours duquel l'ONU précisera le cadre global de développement qui succédera aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) sera finalisé l'an prochain. Ce nouveau cadre sera crucial pour déterminer l'approche globale de quelques-unes des problématiques les plus urgentes de notre époque, et c'est une opportunité unique d'inclure la prévention et la réduction de la violence en tant qu'élément-clé mesurable pour atteindre les objectifs de développement.

Puisque la promotion et la protection du droit au développement fait partie des directives fournies par l'Assemblée Générale dans sa résolution 48/141 mettant en place le poste de Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de L'homme, et que l'OHCHR soutient un Programme de développement post-2015 basé sur les droits de l'homme, le Center for Global Nonkilling demande à l'OHCHR d'exiger l'incorporation du droit de ne pas être tué, et du droit de ne pas tuer, parmi les objectifs pour la prévention et la réduction des formes létales et autres de violence post-2015.

Un tel appel serait basé sur la résolution 'Promotion du développement par le biais de la réduction et de la prévention de la violence armée' (A/RES/63/23)—adoptée par consensus lors de la séance plénière de l'Assemblée Générale du 17 octobre 2008 au titre de 'Sommet du Millénaire' de l'ordre du jour, et sur le rapport du Secrétaire général sur la 'Promotion du développement par le biais de la réduction et la prévention de la violence armée' (A/64/228) présenté à l'Assemblée Générale des Nations Unies le 16 novembre 2009. La Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, signée actuellement par plus de 100 pays membres, soutient également une telle réflexion.

Appuyant l'appel du (feu) Secrétaire-Général adjoint et premier Chancelier de l'Université pour la Paix mandaté par l'ONU Robert Muller de 'situer le droit de chaque être humain de ne pas tuer et de ne pas être tué en haut de la liste' (1982), la *Charte pour un monde non violent* approuvé par le Sommet Mondial des Lauréats du Prix Nobel de la Paix contient le principe suivant: 'Mettant en œuvre les principes de cette Charte, nous nous adressons à tous pour travailler ensemble pour atteindre un monde juste et non-meurtrier, dans lequel chacun ait le droit de ne pas être tué et a son tour le devoir de ne tuer personne.' Le fait d'inclure la prévention et la réduction de la violence létale dans le programme de Développement post-2015 ainsi que les données mesurables sur les taux de morts violentes comme indicateur de sa réussite sera une avancée significative vers la reconnaissance du droit humain à la vie.

A l'heure actuelle, nous avons suffisamment de connaissances pour diminuer la violence de manière radicale. Les dépositions reçues en soutien de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement font état d'une réalité dans laquelle la violence armée n'est pas seulement une cause de sous-développement mais également une conséquence des facteurs de risques courants qui sous-tendent ses modèles. Le *Rapport mondial sur la violence et la santé* de l'Organisation mondiale de la Santé de 2002 faisait état de la violence comme 'une maladie évitable', en insistant sur différentes stratégies de prévention et recommandations. Le *Rapport de situation sur la prévention de la violence dans le monde*, (à paraître fin 2014) qui évaluera l'implémentation des recommandations de 2002, fournira d'autres preuves sur la manière dont la mise en pratique de nos connaissances existantes de la prévention de la violence peuvent avoir un impact significatif sur l'accès à la sécurité et au développement.

Au Center for Global Nonkilling, membre constituant de l'Alliance pour la prévention de la violence de l'OMS, et organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial, nous sommes persuadés que l'inclusion de la prévention et la réduction de l'acte de tuer comme composant mesurable du Programme de développement post-2015 contribuera à atteindre la dynamique sociale, politique et institutionnelle nécessaire au développement et à la mise en pratique de nos politiques, programmes et stratégies existants de prévention de la violence, basés sur nos connaissances et preuves, présentant ainsi une opportunité de construire des communautés sûres et sans meurtre partout dans le monde.